



La facturation interne

- Définition
- Historique
- Règle actuelle
- Exemple

Facturation interne ?

Coûts facturés pour des biens ou des services que le bénéficiaire a lui-même produits ou fournis pour le projet.

Article 6.2.D.5 de la Convention de subvention annotée Horizon 2020 (AMGA V4.1)

Par ex. :

- Consommables auto-produits (ex : produits chimiques)
- Accès à des équipements ou des plateformes partagés (ex : microscope)
- Locaux spécialisés pour héberger des spécimens utilisés pour le projet (animalerie, serre, etc.)
- Tests spécifiques (ex : test génomique)

La facturation interne dans le FP7

Guide financier FP7 (Art. II.15.1.(h))

- Coût éligible si l'utilisation du bien ou du service pour le projet est correctement enregistrée. Les coûts réclamés doivent représenter une part équitable et être basés sur des **critères objectifs, mesurables et vérifiables**.
- Lorsqu'il est difficile de justifier le temps réel et les coûts réels d'individus, de consommables ou d'autres items, un **coût moyen** peut être **calculé** par type de test, d'animal ou autre basé sur les **coûts réels de l'individu, de l'équipement, du consommable et autre coût spécifique utilisé**.
- Ces coûts doivent être auditables.

La facturation interne avant 2017

AMGA Horizon 2020 Versions 1.0 à 2.2 (Art.6.2.D.3)

- Coût éligible si l'utilisation du bien ou du service pour le projet est **enregistrée spécifiquement** (nombre d'heures) et **indiquée** dans la facture.
- La facture interne doit faire **référence à l'utilisation pour le projet de ressources spécifiques** (par chercheur, pièce d'équipement, etc.).
- Les coûts doivent être **déclarés dans la catégorie de budget correspondant à la ressource facturée** (personnel, équipement, autres coûts directs, etc.) **au REEL (pas de moyenne)**.
- Les **coûts de personnel** inclus dans les coûts de la facture interne doivent être justifiés par des **feuilles de temps**.
- Les coûts de facturation interne ne doivent **pas inclure de profits (marge) et de coûts environnés**.

La facturation interne actuellement

AMGA Horizon 2020 à partir de la V4.0 d'avril 2017 (Art.6.2.D.5)

- Coûts éligibles, lorsqu'ils sont **nécessaires pour la mise en œuvre de l'action**, sous la **forme de coûts unitaires**.
- Le coût unitaire retenu par le bénéficiaire, **calculé selon sa méthode comptable habituelle**, exclura tout élément imputable aux coûts indirects ou aux coûts inéligibles.
- Les coûts réels sur la base desquels est calculé le coût unitaire peuvent être ajustés par le bénéficiaire sur la base **d'éléments budgétés ou estimés**.

Reste exigeant, suivi analytique requis

Exemple d'une animalerie

Coûts éligibles (part du coût unitaire)	Coûts non éligibles (part du coût unitaire)
<ul style="list-style-type: none"> - Personnel travaillant dans l'animalerie (gardiens, vétérinaires...) - Consommables utilisés pour l'animalerie (nourriture...) - Amortissement des cages - Services généraux comme l'eau ou l'électricité UNIQUEMENT s'il est possible d'en mesurer la consommation pour l'animalerie - Maintenance et nettoyage de l'animalerie UNIQUEMENT si le coût est directement identifiable (ex. factures séparées pour le nettoyage des cages). 	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts des services centraux (RH, comptabilité...) - Infrastructures partagées (chauffage, climatisation...) - Nettoyage si pas possible d'identifier la partie pour l'animalerie - Amortissement des bâtiments partagés - Tous les autres coûts non éligibles (Art. 6.5).